SAS France Valley Foncière Europe

Flash Info au 30/06/2026
Données France Valley

GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE | Article SFDR 9* | Label ELTIF 2.0

Commentaire de gestion

Ce deuxième trimestre 2026 est marqué par le développement de votre fonds au sein de pays présents en portefeuille, avec **l'acquisition de 17 forêts dans 3 pays européens** pour près de 700 hectares. La dynamique insufflée en 2025 et poursuivie lors du premier trimestre s'est accentuée au deuxième trimestre 2026, **à l'image du renforcement de notre portefeuille en Finlande durant le mois de juin.**

Ce trimestre est aussi marqué par une bonne dynamique des ventes de bois, avec un volume total commercialisé de plus de 11 000 m³.

Dans les pays baltes, 400 m³ de feuillus divers ont été vendus sur pied en Estonie, 600 m³ d'épicéa, de bouleau et de pin ont été vendus sur pied en Lettonie, et 8 000 m³ de bois arrivés à maturité ont été commercialisés sur pied en Lituanie auprès de Stora Enso, Baltic Forest Group et Vizon.

Dans les autres pays, 625 m³ de chêne et de feuillus divers ont été vendus sur pied en Roumanie dans le cadre de coupes sanitaires et de deuxièmes éclaircies. En Slovaquie, 1 200 m³ de hêtre, de chêne chevelu, de charme et de pin sylvestre ont également été vendus sur pied dans le cadre de coupes d'amélioration. En Suède, 300 m³ de pin et d'épicéa ont été commercialisés bord de route à l'issue d'une coupe d'amélioration.

Les travaux sylvicoles se sont poursuivis avec la plantation de 9 600 épicéas et pins en Finlande, 14 400 épicéas en Lettonie et 23 000 bouleaux et d'épicéas en Lituanie. Ces plantations seront généralement complétées dans les prochaines années par l'installation d'une régénération naturelle spontanée issue des essences présentes à proximité.

Des travaux de dégagement ont également été réalisés sur 3 hectares en Finlande et 73 hectares en Lituanie. Ces interventions ont permis de limiter la concurrence de la végétation environnante, de favoriser l'accès à la lumière et de soutenir le bon développement des jeunes plants dans les premières années suivant leur implantation.

Ces actualités permettent de clôturer ce deuxième trimestre 2026 en poursuivant une activité soutenue, que nous aurons le plaisir de vous détailler au prochain Flash Info Trimestriel.



Arnaud FILHOL
Co-Fondateur
& Directeur Général

Document non contractuel. Cet investissement présente des risques, notamment de perte en capital et de liquidité. Avant toute souscription, prenez connaissance des statuts et caractéristiques principales disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.
*Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental et/ou social (voir page 5).

France Valley INVESTISSEMENTS

L'expertise financière au service de la nature.

Chiffres-clés

188 M€	Capitalisation
534	Nombre d'associés
1 759 620	Nombre d'actions
107,09 €	Prix de souscription
111,74 €	Valeur de reconstitution
96,38 €	Valeur de retrait
17,7 M€	Souscriptions ce trimestre
0	Action en attente de retrait
0 %	Endettement

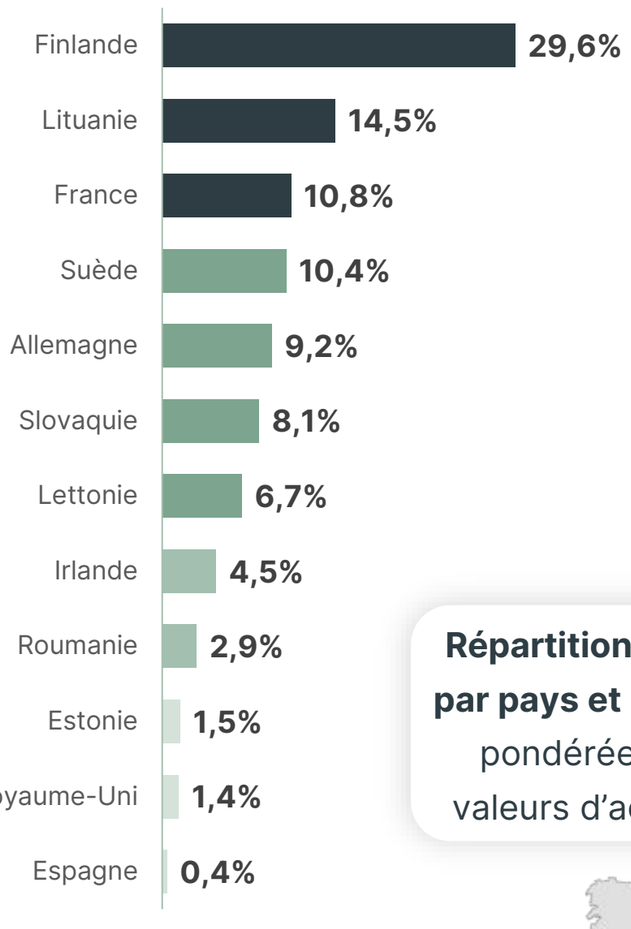
L'actualité du trimestre

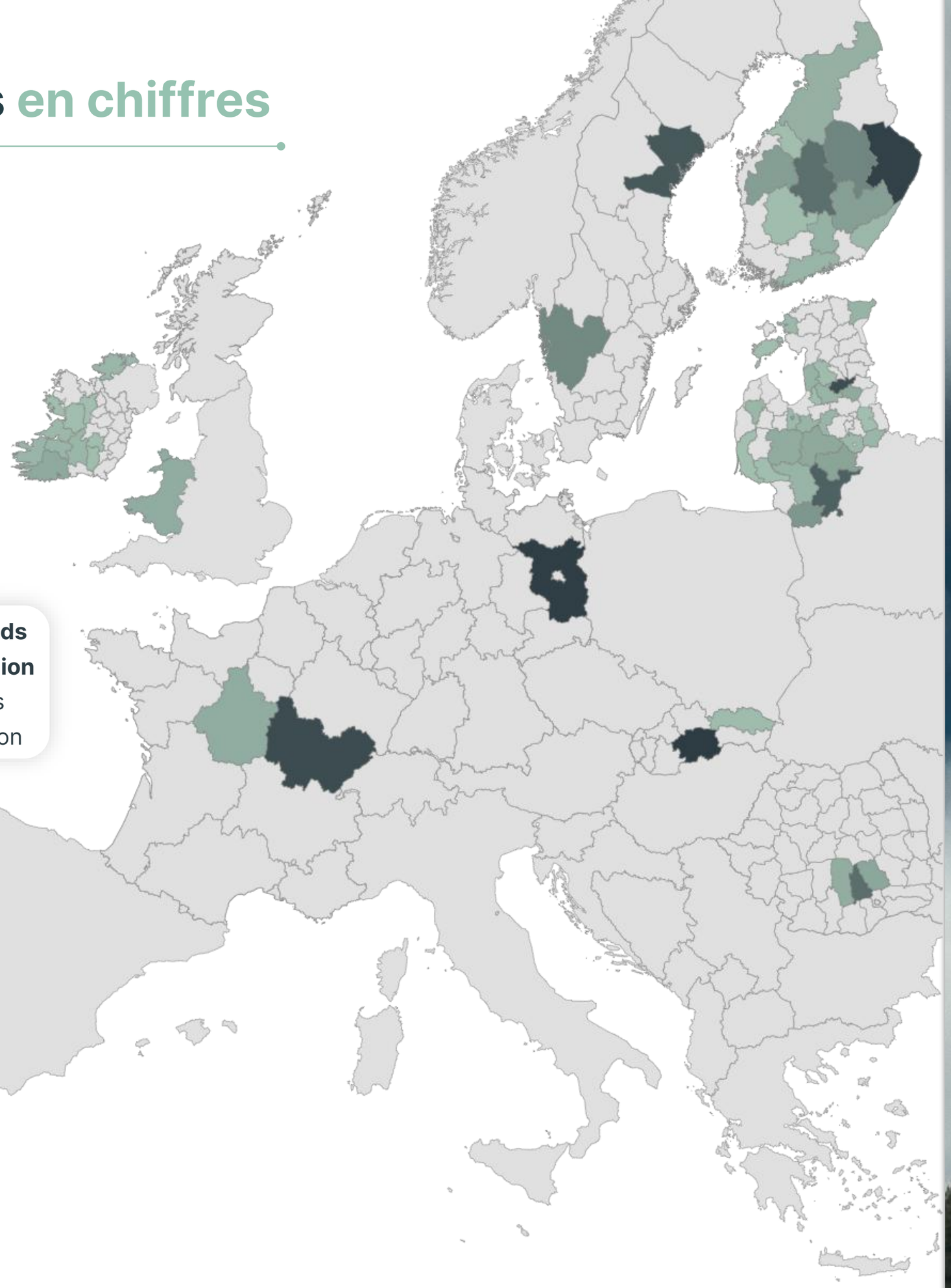
17 000 ha 🌲
Votre fonds détient désormais plus de 17 000 ha de forêts européennes en portefeuille.

Risque SRI

1 2 **3** 4 5 6 7

Le patrimoine du fonds en chiffres





Répartition du fonds par pays et par région
pondérée par les valeurs d'acquisition

Visionnez la Carte de nos actifs forestiers ici

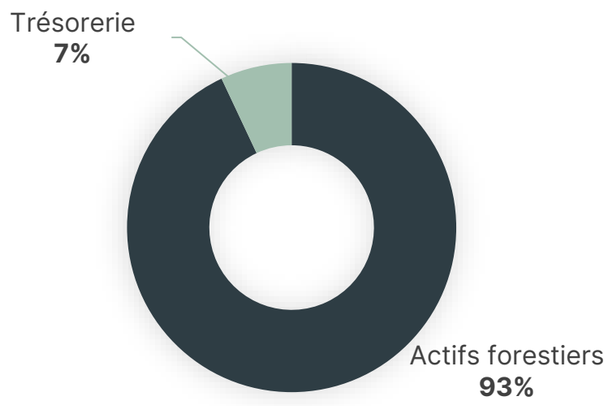
Il existe des risques liés à l'exploitation forestière, notamment les risques climatiques, sanitaires et économiques.

193
forêts en portefeuille

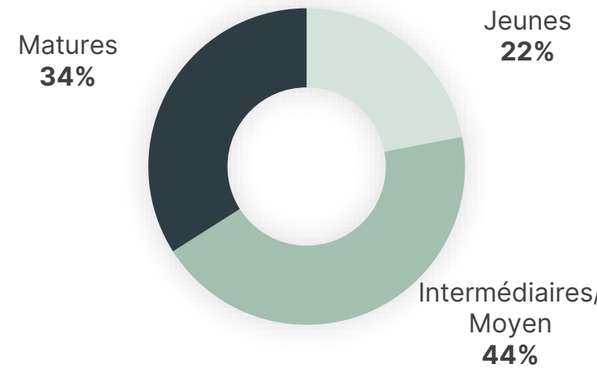
12
pays en Europe

Plus de 17 300
hectares de forêt

Composition du fonds
Comprenant les forêts en cours d'acquisition



Répartition des forêts
par maturité

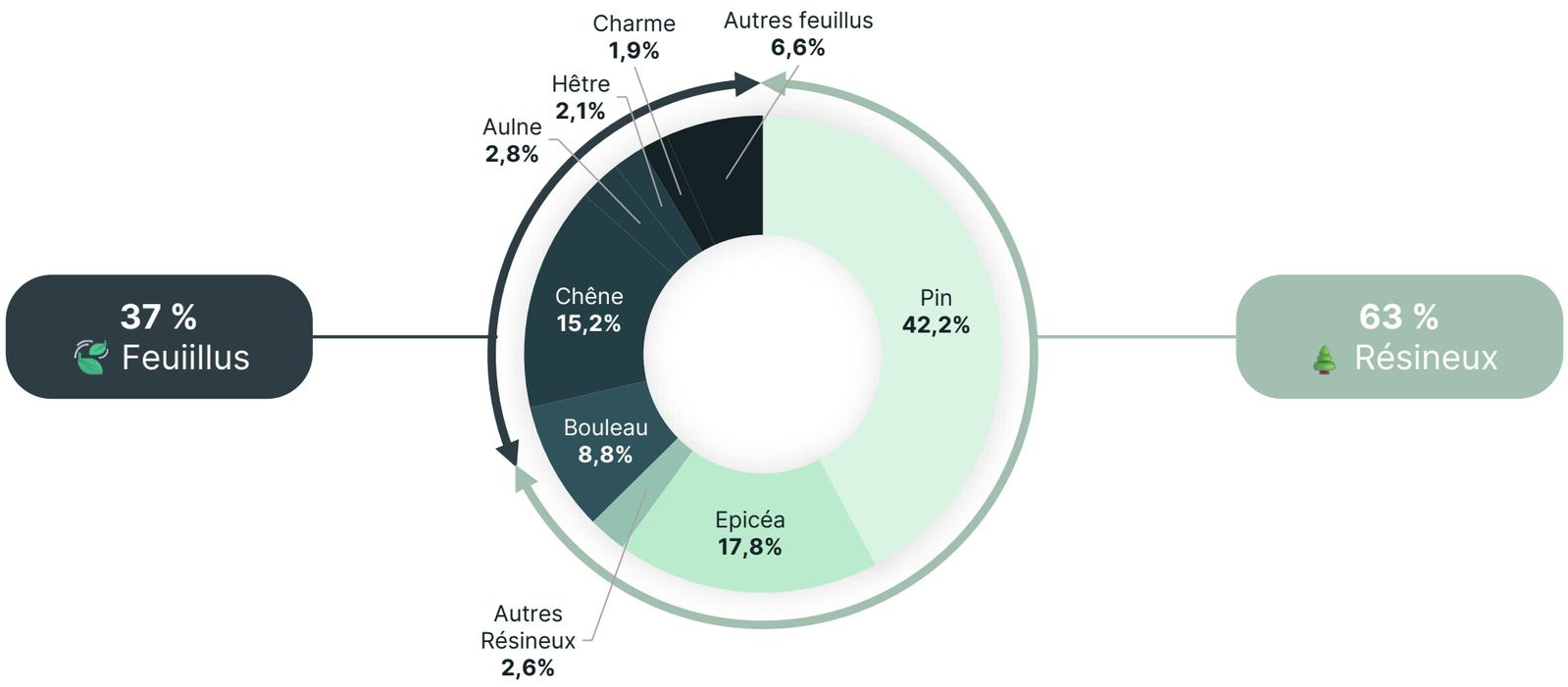


Les 10 lignes les plus importantes du portefeuille (en valeur d'acquisition) :

Forêt	Date d'acquisition	Pays	Surface (en ha)	Prix d'acquisition	Valeur d'expertise	Essence principale
Forêt de Falkenstein	29/07/2025	Allemagne	982,86	12,6 M€	12,6 M€	Pin
Forêt de Kutsu-Oskolan	25/09/2025	Finlande	1 390,53	10,4 M€	10,4 M€	Pin
Forêt de Giraite	17/12/2025	Lituanie	882,70	7,2 M€	8,3 M€	Pin
Forêt de Skogen et Maryd	13/07/2023	Suède	265,76	5,9 M€	6 M€	Pin
Forêt de Baglas	12/12/2025	Slovaquie	613,11	5,3 M€	8,4 M€	Chêne
Bois du Grand Parc	25/09/2025	France	207,20	4,9 M€	4,9 M€	Chêne
Forêt de Growfast	07/07/2023	Suède	657,83	4,5 M€	5,3 M€	Pin
Forêt est Gemerska	19/12/2025	Slovaquie	346,77	4,3 M€	4,7 M€	Chêne
Bois d'Orgeon	25/07/2023	France	203,98	4,2 M€	4,2 M€	Chêne
Forêt de Solleftea Imnäs	21/06/2023	Suède	717,40	3,9 M€	6,3 M€	Pin

Le patrimoine du fonds en chiffres

Répartition typologique des forêts
Volume de bois par essence

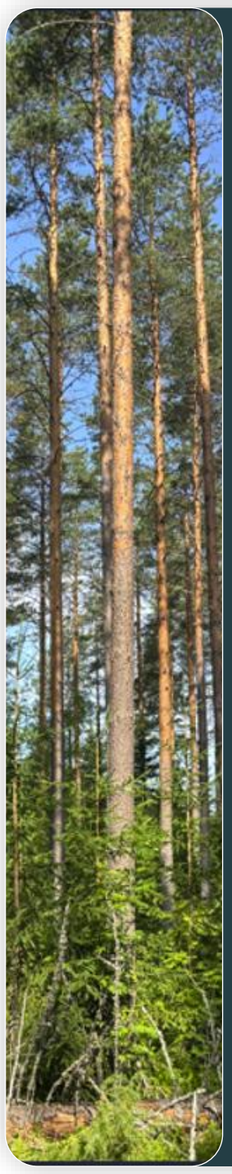


Pays	Finlande	Lituanie	France	Suède	Allemagne	Lettonie	Roumanie	Slovaquie	Irlande	Estonie	Royaume-Uni
Essence principale	 Pin	 Pin	 Chêne	 Pin	 Pin	 Bouleau	 Chêne	 Chêne	 Epicéa	 Bouleau	 Epicéa
Age moyen de l'essence principale	63 ans Moyen	80 ans Mature	71 ans Moyen	69 ans Moyen	78 ans Moyen	51 ans Mature	74 ans Moyen	86 ans Moyen	26 ans Moyen	60 ans Mature	14 ans Moyen

💡 A savoir :
Les essences n'ont pas toutes le même cycle de maturité,
expliquant les différences de maturité à âge similaire ci-dessus.

Les investissements du trimestre

Ces exemples d'investissements ne constituent pas un engagement quant aux futures acquisitions.



L'acquisition du trimestre

Forêt de Sysmäki

103,9 ha – Finlande

Située près de Lappeenranta en Finlande, **cette forêt de plus de 103 ha d'un seul tenant se compose majoritairement de résineux pins (79,6 ha aux provenances améliorées).**

Complétée par des épicéas et autres feuillus (bouleaux, peupliers trembles), **elle bénéficie d'une bonne accessibilité grâce à un réseau de desserte forestière de qualité et d'un fort potentiel de croissance sur des sols bien adaptés aux résineux.**

Acquisitions du trimestre

Forêt	Date	Pays	Surface	Essence principale
Forêt de Moneyquid	08/04/2026	Irlande	8,4 ha	Epicéa de Sitka
Forêt de Kotaniemi	04/06/2026	Finlande	21,5 ha	Pin
Forêt de Karhuahdas	20/04/2026	Finlande	22,0 ha	Pin
Forêt de Vuorniemi	17/06/2026	Finlande	23,5 ha	Pin
Forêt de Haanperä	24/06/2026	Finlande	27,4 ha	Epicéa
Forêt de Nimeton	21/05/2026	Finlande	27,7 ha	Epicéa
Forêt de Ratila	15/06/2026	Finlande	28,0 ha	Pin
Forêt de Hepojoki	25/06/2026	Finlande	32,2 ha	Epicea
Forêt de Lehtihovi	18/06/2026	Finlande	35,0 ha	Pin
Forêt de Hembacka	17/06/2026	Finlande	35,7 ha	Pin
Forêt de Katajaniemi	09/06/2026	Finlande	37,8 ha	Pin
Forêt de Särkelä	24/06/2026	Finlande	38,0 ha	Epicéa
Forêt de Lisa-Virtala	18/06/2026	Finlande	39,5 ha	Pin
Forêt de Pelto-Hoivala	28/05/2026	Finlande	43,2 ha	Epicéa
Forêt de Hylkylä et Kolmio	23/06/2026	Finlande	58,2 ha	Pin
Forêt de Sysmäki	17/06/2026	Finlande	103,9 ha	Pin
Peupleraie de Nedožinka	12/06/2026	Lituanie	116,6 ha	Peuplier (afforestation)

Cessions du trimestre

Aucune cession ce trimestre.

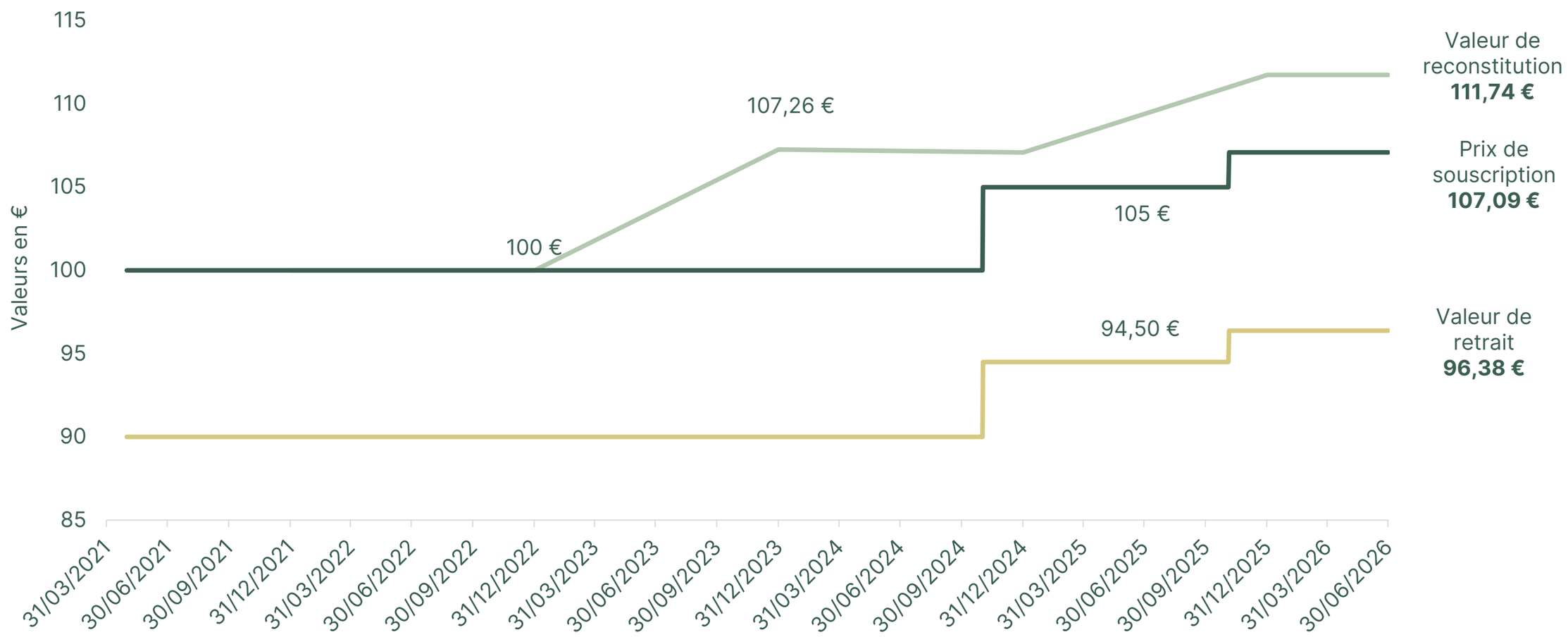
Évolution des valeurs du fonds

188 M€	534	1 759 620	17,7 M€	0
Capitalisation	Associés	Nombre d'actions	Souscriptions ce trimestre	Action en attente de retrait

Le prix de souscription de la SAS France Valley Foncière Europe a évolué de **1,99 %** en date du **4 novembre 2025**.
Il est fixé à **107,09 €** (avec une valeur de retrait à 96,38 €).

Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Cet investissement présente des risques, notamment de perte en capital partielle ou totale et de liquidité. Le prix de souscription inclut les frais.

Historique des valeurs depuis la création du fonds (30/04/2021)



Les données présentées se rapportent à des valeurs historiques. Elles ne préjugent pas des performances futures.
La valeur des parts peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

Source : France Valley.

Lexique

Capitalisation : son montant est obtenu en multipliant le nombre d'actions par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

Prix de souscription : c'est le prix d'achat d'une part du fonds sur le marché primaire, soit dans le cadre de l'augmentation de capital d'un fonds à capital fixe soit pour la souscription d'actions du fonds à capital variable. Il comprend la commission de souscription et est fixé librement par la société de gestion, à condition qu'il se situe dans une fourchette allant de -10% à +10% par rapport à la valeur de reconstitution.

Valeur de retrait : c'est le montant revenant à l'Associé sortant pour les fonds à capital variable, correspondant au prix de souscription de l'action au jour du retrait, diminué des frais de souscription.

Valeur de reconstitution : il s'agit de la valeur « brute » du patrimoine, incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds.



Nos engagements durables

Le fonds dispose du label **Greenfin** attribué par **Novethic** (sur délégation du **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**).

Toutes les forêts du fonds sont labélisées **PEFC** (Program for Endorsment of Forest Certification) ou **FSC** (Forest Stewardship Council).

France Valley est membre et signataire d'organisations internationales.

Le fonds répond à **5 des 17 Objectifs** de développement durable des Nations Unies.

France Valley développe depuis 2020 **l'Indice de Carbone Forestier (ICF)**. Cet indicateur mesure l'empreinte carbone des forêts du fonds, comprenant : le carbone séquestré dans l'écosystème forestier, le carbone stocké dans les produits bois et le carbone substitué par rapport à l'usage d'autres matériaux.

Un fonds aligné avec la réglementation européenne

Article 9 SFDR

Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental. Cette catégorie regroupe les fonds poursuivant un objectif d'investissement durable au sens du règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

Le fonds est aligné à 80% sur la taxonomie européenne*

Le fonds investit dans des activités considérées comme « durables » et contribue de façon substantielle à l'atteinte d'objectifs environnementaux tout en ne portant pas de préjudice important à d'autres enjeux et garantit le respect des garanties minimales établies par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation Internationale du Travail.

*Règlement qui établit une classification des activités économiques européennes permettant d'identifier les activités durables sur le plan environnemental.

Avertissements et risques

L'investissement dans les Actions de la SAS France Valley Foncière Europe est réservé aux personnes susceptibles, par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers, de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Il présente un certain nombre de risques, notamment :

- **Risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital** : les fonds n'offrent pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et les aléas du marché de la sylviculture ;

- **Risque lié à l'inflation** : la performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être moindre si l'inflation était supérieure au rendement espéré du produit. Cela implique que la valeur des actions peut diminuer, en fonction des performances et des fluctuations du marché de la sylviculture, entraînant une perte partielle ou totale du capital investi.

- **Risque d'exploitation et sur les revenus** : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. Les fonds sont également exposés à un risque de baisse des marchés et de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus ;

- **Le fonds est également exposé à un risque de perte de marchés et risque de mévente du produit** des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.

- **Risque de liquidité** : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition d'Actions enregistrées par le Gérant. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des Actions ou sur le prix de cession ;

- **Risque de change** : les fonds investissent dans l'UE exclusivement, mais certains pays n'ont pas adopté l'Euro comme monnaie, aussi peuvent-ils être exposés au risque de change ;

- **Risque de blocage des actions** : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des actions de la SAS, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

- **Risque de durabilité** : les risques ESG, ou risques de durabilité, correspondent à des évènements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

SAS France Valley Foncière Europe, par Actions Simplifiées à capital variable ouverte à la souscription, durée de vie de 99 ans, date du Visa : 28/05/2023, N° SIREN : 899 834 576, dépositaire : Générale Securities Services

FRANCE VALLEY Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-14000035, SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250 000€, 56 avenue Victor Hugo 75 116 Paris - RCS Paris 797 547 288, 01 82 83 33 85 - associes@france-valley.com - www.france-valley.com